

Mieux Réformer, Partager, S'engager.

Un nouveau souffle dans la gestion communale à Leuze-en-Hainaut, telle est l'ambition de la nouvelle majorité MR-PS, dont la gestion se veut durable, solidaire et innovante. Le tout, certes, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile.

C'est précisément ce contexte budgétaire compliqué qui, en l'absence de réaction politique, à tous les niveaux d'ailleurs, menace à terme les communes dans l'exercice-même de leurs compétences.

Or, les communes sont aujourd'hui le niveau institutionnel dans lequel nos concitoyens ont le plus confiance, en raison de leur proximité et de l'impact qu'elles ont sur leur quotidien.

Une défaillance communale ou un défaut de service serait particulièrement mal compris et ruinerait le capital confiance dont elles sont titulaires. C'est un risque que nous ne voulons pas prendre.

Les Leuzois.es doivent pouvoir compter sur leur commune. Et réciproquement.

En alliant le meilleur de leurs visions respectives, le MR et le PS s'engagent à consolider et assurer les fondements de la gestion communale, tout en ouvrant la voie à de nouveaux projets audacieux parce qu'une commune qui n'innove pas est une commune qui se meurt.

Leuze-en-Hainaut doit se développer en qualité et en quantité. Le cap des 15.000 habitants doit être franchi, notamment en rendant notre commune plus attractive.

« **Mieux Réformer, Partager et S'engager** » sera le fil conducteur de la nouvelle majorité, dont les intentions et les projets devront être traduits dans le Plan Stratégique Transversal.

Hervé CORNILLIE (MR) - bourgmestre

Aurélië WOUTERS (PS) - 1ère échevine

Emilie ALTRUY (MR) - 2ème échevine

Dany GARBIN (MR) - 3ème échevin

Jacques DUMOULIN (MR) - 4ème échevin

Steve ABRAHAM (PS) - 5ème échevin

Sophie HENNART (PS) - présidente du CPAS

Actions prioritaires de la majorité communale MR-PS

Action sociale - Emploi

1. Assurer au CPAS, qui tend vers l'efficacité, des moyens humains et financiers à la hauteur de ses missions au profit de la population et ce, à tout âge de la vie.
2. Maintenir et renforcer les bases d'une solidarité active, dynamique et tournée vers l'avenir.
3. Activer les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale afin de créer un rapport positif avec la société et d'optimiser la réinsertion professionnelle.
4. Mettre en place des synergies entre la Ville et le CPAS.

Agriculture – Ruralité – Programme communal de Développement rural (PCDR)

5. Promouvoir les produits locaux à tous les échelons de l'action communale.
6. Redynamiser le marché des producteurs locaux en le délocalisant et notamment en l'intégrant spécifiquement aux activités déjà existantes.
7. Développer des partenariats avec les agriculteurs.
8. Valoriser la ruralité comme patrimoine culturel.
9. Actualiser le PCDR et relancer la dynamique de coconstruction, en concertation avec les citoyens, pour revitaliser les villages et répondre à leurs besoins spécifiques.

Aménagement du territoire

10. Promouvoir une politique d'aménagement du territoire prévenant l'érosion des sols et les inondations.
11. Promouvoir une utilisation parcimonieuse des terres agricoles à forte valeur de culture.

Bâtiments publics – Propriétés foncières

12. Etablir un cadastre des biens publics.
13. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et investir dans l'efficacité énergétique.
14. Veiller à leur accessibilité réelle (handicap physique mais aussi sensoriel).
15. Vendre les bâtiments (et propriétés) dont l'utilité n'est plus avérée ou souhaitable (trop énergivore, trop coûteux en rénovation...).
16. Convertir l'hôtel de ville en lieu de valorisation du patrimoine et du territoire.

Bibliothèque

17. Maintenir une offre variée de lecture et d'activités aux divers publics, notamment dans une logique de partenariats.

Bien-être animal

18. Aller au-delà des intentions et concrétiser une politique de bien-être animal (information à la population, chats errants, pigeons, identification de l'animal de compagnie...).

Budget – Comptes

19. Déterminer les priorités budgétaires et politiques avec le concours des citoyens.
20. Réintroduire la technique du budget authentiquement participatif pour une enveloppe déterminée du budget communal.
21. Créer une cellule « projets » (recherche de financements, subsidiologie...).

Commerces - Classes moyennes

22. Soutenir la création d'une plateforme de représentation et d'action des commerçants (comme pour les PME avec l'ADEL).
23. Créer une agence immobilière commerciale pour soutenir l'installation de nouvelles activités ou de projets émergents.
24. Lutter contre les cellules vides par les « pop up stores ».
25. Organiser des actions ponctuelles d'événementiel commercial (journée du client, vitrine, illuminations...).

Communication

26. Simplifier, diversifier et moderniser les canaux de communication de la Ville.
27. Moderniser l'identité visuelle de la Ville une fois le projet de territoire déterminé.
28. Renforcer le marketing urbain pour modifier ou diffuser l'image de la ville.

Cultes

29. Veiller à une reconversion (désacralisation) des lieux de culte vers d'autres usages publics ou sociétaux, en concertation avec la communauté des croyants.
30. Rénover les lieux de culte présentant un intérêt patrimonial.
31. Mutualiser, par le biais du groupement des fabriques d'église, certains achats de biens ou de services pour dégager des économies d'échelle.
32. Promouvoir le dialogue interculturel et l'ouverture à l'altérité des convictions et religieuses et philosophiques.
33. Soutenir la laïcité organisée.

Culture – Vie associative – Folklore et traditions

34. Réinvestir dans la culture populaire, notamment grâce à des événements grand public, dont des événements typiquement leuzois qui renforceront le sentiment de communauté.
35. Assurer l'accessibilité de la culture, à tous les niveaux (dont l'article 27).
36. Maintenir un soutien à l'associatif local.
37. Développer des partenariats avec les artistes locaux, pour promouvoir leurs œuvres mais aussi pour renforcer le Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).
38. Poursuivre le soutien au Centre culturel et aux opérateurs locaux (dont le CDHO).
39. Garantir la mise à disposition d'espaces culturels et associatifs.

Déchets

40. Encourager la réduction de la production de déchets et récompenser les comportements vertueux.
41. Mieux valoriser les déchets communaux.

Devoir de mémoire

42. Poursuivre la modernisation du devoir de mémoire dans une logique de partenariat.

Egalité des chances et lutte contre la discrimination

43. S'inscrire radicalement dans la perspective de promouvoir « Leuze-all-Inclusive » (genre, handicap, orientation...).

Energie

44. Développer un parc photovoltaïque sur les « toits publics » pour répondre aux besoins communaux et injecter le surplus de l'énergie produite dans une communauté locale d'énergie.
45. Faciliter l'installation de bornes de recharge rapide.

Enseignement – Accueil Temps Libre – Ecole des devoirs

46. Défendre l'école comme lieu de l'égalité des chances et ascenseur social.
47. Multiplier les partenariats avec le tissu local (sport, culture, économie...).
48. Poursuivre le renforcement des projets (salon de l'enseignement...) et de l'innovation pédagogiques.
49. Résoudre les problèmes de sécurité (dont les plans d'urgence) et de mobilité autour des écoles.
50. Solutionner, au cas par cas, les problèmes d'espace sur le site des écoles en lien avec l'évolution de la population scolaire.
51. Etendre les horaires d'accueil dans les écoles.
52. Augmenter l'offre d'activités extra-scolaires.
53. Faciliter la communication entre les parents, l'équipe éducative et l'administration communale.

Environnement

54. Concrétiser le parc du Herseaux et lancer d'autres projets de végétalisation.
55. Soutenir la biodiversité (faune et flore).
56. Améliorer la qualité de nos cours d'eau à partir des inventaires réalisés (dont celui du Contrat de rivière Dendre) et des suggestions reprises (concertation citoyenne, conscientisation générale, travaux d'entretien, création de zones d'immersion temporaire, obligation de mise en conformité...).
57. Mettre en valeur le patrimoine arboré de l'entité, trop souvent méconnu des citoyens.

Etat civil – Population - Cimetières

58. Renouer graduellement avec l'opération « Un arbre, un enfant ».
59. Moderniser la gestion des cimetières sous l'angle environnemental, sécuritaire et du patrimoine funéraire.
60. Aménager un « Jardin des Etoiles ».

Finances et Recette

61. Geler les taux de prélèvement des additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier (à noter que le cadastre est quant à lui indexé) tant les habitants sont soumis à une pression fiscale des plus élevées de Wallonie picarde.
62. Veiller à la collecte effective des recettes (absence de parking, renseignements urbanistiques...), notamment par un juste recensement (rôle) et une véritable perception (au besoin, recouvrement) de celles-ci.
63. Analyser les divers paramètres de détermination du fonds des communes et ce faisant dégager des leviers prioritaires d'action.

Gouvernance

64. Instaurer une gouvernance exécutive plus collégiale et dans les sphères *ad hoc*.

65. Redynamiser le Conseil communal par le renforcement du rôle des conseillers communaux (commissions) et perfectionner la rediffusion des séances.
66. Recourir aux objectifs et indicateurs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, relevant et temporel) et rendre publique l'évolution de ceux-ci.
67. Déterminer un coefficient de durabilité des décisions du Conseil communal au regard des 17 Objectifs de Développement Durable.

Informatique

68. Poursuivre la modernisation informatique et la digitalisation des services, tout en luttant contre la fracture digitale, et viser la dématérialisation de ceux-ci.

Jeunesse

69. Créer, en tant que tel, un service jeunesse, interlocuteur de tous les jeunes, qu'ils soient ou non engagés dans les mouvements de jeunesse.
70. Réserver un espace de rencontre et d'activités pour les jeunes de Leuze-en-Hainaut.
71. Collaborer activement avec le conseil consultatif des jeunes (à mettre en place).
72. Prendre des initiatives en matière de santé mentale des jeunes.

Logement – Salubrité publique

73. Renforcer les partenariats avec l'IPPLF et l'AIS.
74. Favoriser l'acquisition des logements communaux (au sens strict du terme) par leurs locataires.
75. Appliquer la tolérance zéro pour les logements insalubres ou inhabitables, encourageant ainsi la rénovation ou la reconstruction de bâtiments laissés à l'abandon.
76. Renforcer la place des familles et des jeunes ménages dans l'offre de logement (ancrage communal).
77. Lutter contre les nuisibles.

Marchés publics

78. Renforcer la cellule « marchés publics » pour éviter le goulot d'étranglement préjudiciable à la bonne avancée des dossiers.
79. Veiller à ce que la commande publique soutienne les artisans, commerçants et entrepreneurs locaux.
80. Prévoir des clauses environnementales et sociales dans les futurs marchés publics.

Mobilité

81. Concrétiser la mise en réseau des villages et leur liaison douce avec le centre-ville contribuant ainsi à la cohésion territoriale.
82. Mettre en phase de test plusieurs initiatives (place Albert 1er giratoire, Grand'Rue dans l'autre sens, nouveau plan de mobilité quartier du Bois blanc et extension, voitures partagées...) et, selon les conclusions, les rendre permanentes.
83. Envisager la réintroduction d'une solution de mobilité à la carte.
84. Poursuivre la réalisation d'un Plan Communal de Mobilité adapté aux réalités de Leuze et de ses villages.

Participation citoyenne - Citoyenneté

85. Promouvoir une gouvernance plus participative, sur le plan consultatif mais aussi délibératif, pour renforcer la légitimité des actions menées.

Personnel communal

86. Poursuivre l'objectivation (compétences) du recrutement au regard des besoins des services et des priorités communales.

87. Investir dans la formation des collaborateurs communaux.

88. Comprendre les raisons de l'absentéisme éventuel et apporter des solutions adaptées.

89. Tendre vers une structure commune par le développement de synergies et la convergence professionnelle des équipes (Ville, CPAS, RCA...) du personnel opérationnel au top management.

90. Déménager les équipes administratives vers un nouveau centre de services à la population (hypothèse de travail privilégiée : le dernier tiers du bâtiment Dujardin) en phase avec les nouveaux besoins des usagers mais aussi du personnel.

91. Quitter l'atelier communal, lui aussi inadapté aux nouveaux besoins des usagers et du personnel, pour migrer vers une solution développée en concertation avec le secteur privé.

Petite enfance

92. Accroître la capacité globale d'accueil de sorte d'aider les familles à concilier vie de famille et vie professionnelle.

93. Développer un pôle enfance en site unique.

Plan de Cohésion Sociale

94. Poursuivre l'engagement de la Ville au sein du PCS en mettant l'accent sur la plus-value des actions dédiées à cet organe.

PME

95. Poursuivre la mise à disposition de terrains ou d'espaces pour l'installation et le développement d'entreprises.

96. Soutenir les actions de l'ADEL, voire en développer en commun.

Police – Sécurité – Incivilités – PLANU

97. Investir humainement et matériellement (en ce compris dans les nouvelles technologies) dans la sécurité de nos concitoyens.

98. Continuer à tabler sur l'expérience des équipes dans le cadre de la transition des générations.

99. Installer des radars, volet répressif de la lutte contre la vitesse excessive (la prévention et le mobilier urbain constituant le volet préventif).

100. Étoffer et optimiser le réseau de caméras (prévention et répression).

101. Donner au PLANU les moyens d'assurer ses missions légales essentielles.

Pompiers

102. Plaider pour le maintien d'une caserne des pompiers à Leuze-en-Hainaut et contribuer activement à la solution.

103. Assurer la soutenabilité financière de la zone de secours de Wallonie picarde tout en défendant les contribuables par l'octroi d'une dotation adaptée et pérenne.

Projet de ville 2030-2050

104. Avec l'aide d'un consultant externe, mobiliser les citoyens pour concevoir un projet de ville pour les années 2030-2050 façonnant une identité propre à notre ville.

Relations internationales

105. Maintenir les dispositifs existants (jumelages, aide au développement et coopération internationale) en densifiant les partenariats et collaborations.

Rénovation urbaine

106. Concrétiser les projets de rénovation urbaine et de revitalisation (Rempart, Seuvoir, Gare, Bois Blanc...).

107. Établir un dialogue franc et constructif avec la région pour solutionner le cas « Grand'Place ».

108. Réintroduire le beau et l'art en rue.

Seniors

109. Poursuivre la mise en place d'activités intergénérationnelles.

110. Collaborer activement avec le conseil consultatif des aînés.

Sports - Infrastructures sportives

111. Mettre en valeur le jeu de balle en qualité de patrimoine sportif et d'héritage culturel commun.

112. Etoffer l'offre sportive pour encourager une pratique physique accessible à tous (jeunes et moins jeunes, en situation de handicap ou non, homme ou femme, sport populaire tel le football ou de niche, professionnel ou amateur...).

113. Compléter les équipements sportifs sur base des besoins locaux.

114. Accueillir de nouveaux clubs sportifs sur notre territoire.

Tourisme

115. Faire évoluer l'office du tourisme en partenariat avec les acteurs locaux, permettant une valorisation multiple et diversifiée du territoire communal et de ses atouts.

116. Doter Mahymobiles d'un véritable projet muséal.

117. Créer des parcours balisés permanents et thématiques destinés au tout public mais également aux plus sportifs pour renforcer l'attractivité de la ville.

Travaux

118. Donner au service technique les moyens d'améliorer sensiblement la qualité des voiries, des trottoirs et de l'évacuation des eaux (dont les égouts).

119. Réorganiser le service technique pour en optimiser le fonctionnement.

120. Intensifier les actions de propreté publique.

121. Appréhender la propreté dans les villages par des cantonniers par zone.

Urbanisme

122. Réfléchir à la modernisation du Règlement Communal d'Urbanisme et à la capacité d'innover sur le plan urbanistique.
123. Densifier l'urbanisation du quartier de la gare (et le verduriser) tant dans sa partie attenante au centre de Leuze-en-Hainaut que dans celle jouxtant le quartier du Bois blanc, cette dernière demandant une attention particulière (« master plan » pour l'axe Mahymobiles-bas du Bois blanc).